

**R-23**Réseau d'information  
sur les municipalités

MRC de Rivière-du-Loup

## Actualités

### Projet éolien : le règlement d'emprunt devrait être sur Internet

14 mars 2010

La MRC de Rivière-du-Loup tient actuellement à la disposition du public une copie du règlement d'emprunt pour le projet éolien Viger-Denonville. Cet investissement de 12 650 000 \$ mobilisera toutes les municipalités de la MRC, sauf Notre-Dame-des-Sept-Douleurs qui a jugé qu'il n'était pas de son ressort de « faire du placement d'affaires ».

En effet, les montants sont d'autant plus significatifs que c'est la richesse foncière des municipalités qui est mise en garantie. En réalité, chaque municipalité adoptera son propre règlement d'emprunt. Le Réseau a obtenu un tableau qui indique la distribution des parts pour chaque municipalité, dans un contexte où Innergex, le partenaire privé de la MRC, absorbe 50 % de la facture. Chaque municipalité rurale investira en moyenne 520 000 \$.

Municipalité	Parts	Montant (calculé par le Réseau)
Cacouna	3,59 %	454 135,00 \$
Liste-Verte	8,80 %	1 113 200,00 \$
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	0,00 %	0,00 \$
Notre-Dame-du-Portage	5,38 %	680 570,00 \$
Rivière-du-Loup	50,57 %	6 397 105,00 \$
Saint-Antoine	7,60 %	961 400,00 \$
Saint-Arsène	2,45 %	309 925,00 \$
Saint-Cyprien	4,19 %	530 035,00 \$
Saint-Épiphanie	3,22 %	407 330,00 \$
Saint-François-Xavier-de-Viger	1,78 %	225 170,00 \$
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	6,17 %	780 505,00 \$
Saint-Modeste	2,25 %	284 625,00 \$
Saint-Paul-de-la-Croix	3,99 %	504 735,00 \$

Le Réseau rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, un grand parc éolien devait être érigé dans la MRC. Pourtant, il n'a jamais vu le jour. La MRC n'a jamais voulu donner toutes les informations aux citoyens sur ce projet, malgré qu'ils soient les premiers concernés sur le plan financier. En cas de problème, chaque municipalité serait responsable de son emprunt, ceci faisant monter les taxes foncières.

Le Réseau demande donc à la MRC de Rivière-du-Loup de mettre incessamment sur son site Internet toute information pertinente au sujet du projet éolien

**et du règlement d'emprunt.** Actuellement, il est inhabituel qu'un projet d'une telle importance n'y soit abordé que vaguement dans une poignée de communiqués traitant principalement d'autres sujets.

Le Réseau invite également les citoyens à s'intéresser de près aux impacts du règlement d'emprunt de leur municipalité respective. Il estime que ceux-ci n'ont pas été assez impliqués dans le processus et les invite à s'informer auprès de leur conseil des impacts que cela aura sur les taxes foncières.

© 2012, Réseau d'information sur les municipalités.